

# Réunion du Bureau du 9 février 2013

.....  
**Présents**

Stéphane Cardini  
Dominique Chevallier  
Matthieu Fernandez  
Luc Fraisse  
Christine Genet  
André Godet  
Jean-Pierre Jardin  
Hélène Laffitte-Forsans  
Jean-Michel Léost  
Blanche Lochmann  
Rémi Luglia  
Laurence Rauline  
Suzanne Varga  
Bertrand Vieille  
Françoise Vrain

.....  
**Excusés**

Isabelle Deygout  
Éric Francalanza  
Cécile Jannuska  
Dominique Roucoux  
Geneviève Zehringer  
.....

Blanche Lochmann ouvre la séance et donne la parole à Jean-Michel Léost pour lecture du compte-rendu de la séance du Bureau du 12 janvier 2013, qui est adopté à l'unanimité.

**Blanche Lochmann rappelle que le précédent** Bureau avait convenu d'évoquer lors de la réunion de février l'envoi par M<sup>me</sup> Zehringer d'un courrier au ministre Vincent Peillon, dans lequel, en tant que Présidente d'honneur, elle donnait son point de vue sur le projet de loi alors même que le Bureau était en train de l'étudier et n'avait pas encore arrêté sa position.

Il est apparu que ce courrier avait également été envoyé à au moins deux responsables syndicaux. Cette lettre ayant été interprétée comme la position officielle de la Société des agrégés et ayant circulé comme telle par courriel, Blanche Lochmann a été contrainte de demander la publication de rectifications et démentis et le retrait de cette lettre sur les sites sur lesquels elle était publiée. La Présidente explique qu'elle n'a été avertie de cette initiative aux conséquences malheureuses que par une lettre de M<sup>me</sup> Zehringer, postérieure de plusieurs semaines à ce courrier et exigeant la publication intégrale dudit courrier dans le Bulletin.

Elle rappelle qu'à cela s'ajoute le fait que M<sup>me</sup> Zehringer a donné en janvier une interview au *Figaro* sur les classes préparatoires aux grandes écoles, laissant présenter son point de vue comme émanant de la Société des agrégés.

Ces deux interventions sont contraires aux statuts qui précisent que seule la Présidente peut parler au nom de l'association et viennent brouiller l'expression de la position officielle de la Société des agrégés auprès des autorités et de l'opinion publique dans un contexte extrêmement délicat. La Présidente a donc mis M<sup>me</sup> Zehringer en demeure, par courrier, de bien vouloir cesser ce type d'intervention intempestive.

## Réunions du Bureau

La Présidente donne ensuite lecture intégrale du courrier reçu la veille du présent Bureau, dans lequel M<sup>me</sup> Zehringer annonce son absence et répond qu'elle ne s'estime pas liée par la mise en demeure qui lui a été faite. Considérant que ces questions doivent être immédiatement traitées, le Bureau délibère alors sur deux questions :

- la demande de publication intégrale dans le Bulletin du courrier adressé par M<sup>me</sup> Zehringer au ministre de l'Éducation nationale, ainsi qu'elle en a fait la demande expresse à la Présidente,
- l'attitude à observer si de telles prises de position publiques et gênantes devaient se reproduire.

Le Bureau estime à l'unanimité que ce courrier adressé au Ministre n'a pas à être publié dans le Bulletin.

Il adopte ensuite à l'unanimité la résolution suivante : « Le Bureau exprime la volonté d'étudier les sanctions à mettre en œuvre si M<sup>me</sup> Zehringer récidive et persiste à s'exprimer publiquement sur tous les sujets entrant dans l'objet de l'association ».

**Le Bureau adopte à l'unanimité le principe** d'un cadeau à M<sup>me</sup> Réglat, secrétaire, qui prend sa retraite à la fin du mois.

### Désignation d'un commissaire aux comptes :

Bertrand Vieille, Trésorier, présente deux propositions. Après examen, le Bureau choisit à l'unanimité M. Marc Gallois, expert comptable, commissaire aux comptes, et M<sup>me</sup> Michèle Cartier-Le Guérinel, expert comptable, commissaire aux comptes suppléante. Ce choix devra être ratifié par l'Assemblée générale.

La Présidente fait part des changements intervenus au cabinet du Ministre.

Vincent Feltesse a été nommé rapporteur du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche à l'Assemblée nationale. La Présidente lui a demandé une audience.

### Audition à la Cour des comptes 17 janvier 2013

Blanche Lochmann fait le point sur la seconde audition que la Cour des comptes lui a accordée à sa demande. Elle a insisté sur le capital intellectuel représenté par les agrégés, sur le rôle qu'ils peuvent avoir les agrégés à la fois pour permettre l'accès de tous au savoir et promouvoir l'excellence dans l'enseignement, sur le crédit que les étudiants accordent à l'agrégation qui n'a pas souffert de la crise du recrutement, sur la place des agrégés dans l'enseignement supérieur...

Elle a proposé un certain nombre de mesures : la nécessité absolue de conserver l'agrégation externe ainsi que des affectations conformes à la formation et à la qualification des agrégés, chaires spécifiques dans le cycle terminal, transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, postes d'encadrement. Les agrégés doivent être également présents partout où est dispensé un enseignement de haut niveau. Leurs travaux de recherche doivent être favorisés, par exemple par l'application effective ou la réécriture de la circulaire de Jean-Pierre Chevènement, datant de 1985. La transparence du recrutement dans le supérieur (Pr.Ag.) doit être assurée.

### Audition à l'Assemblée nationale 18 janvier 2013

Blanche Lochmann et Bertrand Vieille ont été reçus par M. Yves Durand, rapporteur de la loi d'orientation et de programmation de M<sup>me</sup> Martine Faure et M. Eyméric Bréhier.

Rappelant que la Société des agrégés a participé à la concertation dans un esprit constructif avec l'objectif de favoriser l'égal accès de tous à la meilleure instruction possible, la transparence et la cohérence du système, la Présidente a fait remarquer que le texte était peu précis sur de nombreux points ou en attente de textes ultérieurs.